ARRETE N° 55 8 / MINEDUB DU 0 / SEPI 201/ portant nomination de responsables dans les services déconcentrés du Ministère de l'Education de Base.

#### LE MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE,

Vu la Constitution;

Vu le décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2011/409 du 09 décembre 2011 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2012/268 du 11 Juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Education de Base,

#### ARRETE:

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Sont, pour compter de la date de signature du présent arrêté, nommés aux postes ci-après, dans les déconcentrés du Ministère de l'Education de Base :

## DÉLÉGATION RÉGIONALE DE L'ÉDUCATION DE BASE DE L'ADAMAOUA

## <u>DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉDUCATION DE BASE DU DJEREM</u>

<u>Délégué Départemental</u>: Monsieur **BIDJO Benjamin Débonnaire**, Professeur d'Ecoles Normales d'Instituteurs, Matricule 545 909-M, précédemment Délégué Départemental de l'Education de Base du Mayo Tsanaga, en remplacement de Monsieur YADIAYA Samuel, muté.

#### DÉLÉGATION RÉGIONALE DE L'ÉDUCATION DE BASE DU CENTRE

## DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉDUCATION DE BASE DU NYONG ET KELLE

<u>Délégué Départemental</u>: Monsieur **BIYA MBAG André**, Professeur d'Ecoles Normales d'Instituteurs, Matricule 585545-M, précédemment Inspecteur d'Arrondissement de l'Education de Base de Biyouha, en remplacement de Monsieur NLEGE Gilbert, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

### DÉLÉGATION RÉGIONALE DE L'ÉDUCATION DE BASE DE L'EXTREME-NORD

## <u>DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉDUCATION DE BASE DU</u> <u>MAYO- TSANAGA</u>

<u>Délégué Départemental</u>: Monsieur **YADIAYA Samuel**, Professeur d'Ecoles Normales d'Instituteurs, Matricule 568 115-O, précédemment Délégué Départemental de l'Education de Base du Lom et Djérem, en remplacement de Monsieur BIDJO Benjamin Débonnaire, muté.

# DÉLÉGATION RÉGIONALE DE L'ÉDUCATION DE BASE DE L'OUEST DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉDUCATION DE BASE DU KOUNG-KHI

<u>Délégué Départemental</u>: Monsieur **LEMOUBEN Jean Pierre**, Professeur d'Ecoles Normales d'Instituteurs, Matricule 584 478-B, précédemment Inspecteur Régional de Pédagogie en charge des Technologies Educatives, en remplacement de Monsieur FOKOUNG Domiel, appelé à d'autres fonctions.

## <u>DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉDUCATION DE BASE DU NOUN</u>

<u>Délégué Départemental</u>: Monsieur **NDAM Ismaïla**, Professeur d'Ecoles Normales d'Instituteurs, Matricule 555 738-K, précédemment Inspecteur Coordonnateur des Enseignements à la Délégation Régionale de l'Education de Base de l'Ouest, en remplacement de Monsieur **POLIMIE** Aboubakar, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

- 2/3-

05844 €05 SEP 2017

PRIME MINISTER'S OFFICE

# DÉLÉGATION RÉGIONALE DE L'ÉDUCATION DE BASE DU SUD-OUEST

## DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉDUCATION DE BASE DE FAKO

<u>Délégué Départemental</u>: Monsieur **NGENYE** Henry KULU, Professeur-Adjoint d'Ecoles Normales d'Instituteurs, Matricule 513 903-Q, précédemment Chef de Service des Etablissements Scolaires dans la même Délégation, en remplacement de Monsieur George ENIE MUSENJA SINGE, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

<u>Article 2</u>: les intéressés auront droit aux avantages de toute nature, prévus par la règlementation en vigueur.

Article 3: le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

O05844 #05 SEP 2017

PRIME MINISTER'S OFFICE

Yaoundé, le 07 SEPT 2017

LE MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE,

Mme YOUSSOUF, née HADIDJA ALIM